

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN PRÉSENTIEL

Étant donné que notre région est passée en zone jaune le lundi 24 mai et est à ce jour en zone verte depuis le lundi 7 juin dernier (Palier 1 – Vigilance), nous désirons vous aviser que la Municipalité pourra à nouveau tenir les séances du conseil en présence de ses citoyens.

Considérant que le conseil accepte que toutes les séances du conseil à partir d'<u>immédiatement</u> et <u>jusqu'à nouvel ordre</u>, soit tenue en présentiel.

Cependant, afin d'assurer la sécurité de tous, un maximum de 50 personnes sera autorisé lors des séances. Par ailleurs, le port du couvre-visage, la désinfection des mains ainsi qu'une distanciation physique devront être respectés en tout temps. À votre arrivée, nous devrons obligatoirement vous inscrire sur la liste de présence en ce contexte de Covid.

Les séances du conseil auront lieu à la salle habituelle du Centre des Loisirs située au 286, rue de la Falaise à Tadoussac. L'ordre du jour sera publié à l'avance sur la page Facebook de la municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE ONZIÈME (11 IÈME) JOUR DU MOIS DE JUIN 2021

Marie-Claude Guérin, directrice générale